

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 22/02/2016 à 18 heures 30
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille seize, le 22 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2016

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 12/15

LANDET JC, POUNT-BISET P, PEZ A, MARRASSE N, TAHAR M, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DRES JJ, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M.

Membres du CCAS : BOULANGER J, COLOMBIES D, MARRASSE N, CASES F,

Absents : AYOUB S, SANZ A

Procurations : MORIN B → MARRASSE N
ANTONIO S → COLOMBIES D

DEMAY J → MARRASSE Nelly

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : COLOMBIES D

Pour - 11 voix : LANDET JC, POUNT-BISET P, PEZ A, MARRASSE N, TAHAR M, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, ANTONIO S, MORIN B

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 08/12/2015 et du 28/01/2016.

Compte rendu du 08/12/2015 :

Pour - 11 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSE N, TAHAR M, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, ANTONIO S, MORIN B

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Compte rendu du 28/01/2016 :

Mr MAZAS demande qu'il soit apporté 2 modifications à la rédaction du CR.

1/ Modification des statuts du SDEHG :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité, lui permettant d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Il doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid,
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Effacement de réseau Chemin du Moulin :

Le Syndicat Départemental d'Electricité a réalisé un avant-projet sommaire d'effacement des réseaux d'électricité basse tension et d'éclairage public sur le Chemin du Moulin, et fourni un projet de convention d'effacement du réseau de télécommunication entre la Société Orange. Afin que le SDEHG puisse engager une étude détaillée de cette opération, le Conseil Municipal doit approuver l'avant-projet sommaire.

Le montant estimé de la part restant à la charge de la commune est de :

- 43 423 € pour la partie électricité et éclairage public,
- 40 650 € pour la partie télécommunication.

Délibération ajournée.

3/ Service de restauration scolaire :

La personne en Contrat Unique d'Insertion n'ayant pas accepté le renouvellement de son contrat, afin d'assurer la continuité du service de restauration scolaire, il a été fait appel à la société de restauration collective ANSAMBLE, pour la fourniture des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire (29/07/2016)

Ce contrat a été conclu au prix de :

- 2.66 € TTC le repas maternelle livré,
- 2.76 € TTC le repas primaire livré.

Le Conseil Municipal doit réfléchir au mode de fonctionnement de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2016 afin de prévoir soit l'embauche d'un cuisinier, soit un appel d'offre pour la fourniture de repas.

Après tour de table, Mr le Maire propose la réunion d'une commission composée des membres de la C° Vie Scolaire, représentants de parents d'élèves et délégué enseignant pour débattre du système de restauration qui sera mis en place à la rentrée scolaire de septembre.

4/ Conseil d'Administration du CCAS :

Suite au décès de Mme MARTY Josiane, administrateur du Centre Communal d'Action Sociale, et représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales, cet organisme accepte la candidature de Mme COLLAO Hélène, proposée par Monsieur le Maire pour remplacer Madame MARTY en tant que déléguée de l'UDAF 31 auprès du CCAS.

Mme Hélène COLLAO est donc nommée dans sa nouvelle fonction.

5/ Questions diverses :

Mme Cases : quid des travaux à effectuer sur l'avaloir EP du Lotissement En Souleilla ?
→Mr POUNT-BISET : *ces travaux devaient se faire à la suite de ceux du Chemin de Mordesson, la personne en charge des travaux à COLAURSUD n'a pu suivre la fin du chantier, de fait, ceux-ci dont l'objet d'un nouveau chantier à prévoir au pool routier.*

Mme Cases : suite au CM du 8/12/2015, RDV a été pris avec la Sté ACTIOM courant du mois de mars pour une réunion d'information.

Mr Mazas : constate que ce sont les employés municipaux qui vérifient les branchements EU et demande s'ils ont reçu la formation nécessaire ?
→Mr le Maire : *ces contrôles sont faits aussi par le bureau d'étude et l'entreprise qui a réalisé les travaux, à ce jour, tout est conforme.*

La séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de séance,



COLOMBIES David

Le Maire,



LANDET Jean-Claude